
CONTRIBUTION SCHEMA REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION



TABLE DES MATIERES

1. La recherche comme socle d'innovation	5
1.1. Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)	6
1.2. La Recherche action	6
1.3. Un incubateur d'innovation sociale	7
2. Les formations d'enseignement supérieur	7
2.1. Favoriser l'entrée de l'ESS dans les parcours universitaires....	8
2.2. Valoriser les métiers de l'économie sociale et solidaire auprès des étudiants et futurs étudiants	8
2.3. Un statut étudiant pour le sanitaire et social	9
2.4. Développer L'apprentissage dans les entreprises de l'ess	9
3. Vie étudiante, citoyenneté	10
3.1. Reconnaître, valoriser et faciliter l'engagement des étudiants 10	
3.2. Améliorer l'accès à l'habitat et à la mobilité sur les campus.	11
3.3. L'éducation populaire et projets étudiants	11

PREAMBULE

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit que les régions en leur qualité de cheffes de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur élaborent en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Centre-Val de Loire, représentante des entreprises de l'ESS au niveau régional, souhaite apporter sa contribution.

L'Economie sociale et Solidaire (ESS) est selon l'Article 1 de la loi ESS du 31 juillet 2014, composée des associations, mutuelles, coopératives, fondations ainsi que des entreprises commerciales de l'ESS. Leur point commun se situe autour de plusieurs principes: l'utilité collective et sociale au service du développement durable, la non lucrativité individuelle et la gestion démocratique. L'ESS est un mode d'entreprenariat et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine et recoupe toutes les filières présentes sur le territoire régional.

L'ESS réunit plus d'1 emploi sur 10 en région Centre-Val de Loire

L'ESS représente 10, 5 % des emplois de La région Centre-Val de Loire, soit 85 272 postes salariés¹.

Bien que présente dans tous les secteurs, les entreprises de l'ESS sont prédominantes dans les activités de service. Avec plus de 36000 salariés en région Centre-Val de Loire, l'action sociale est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois dans l'ESS et représente 43 % de ses effectifs salariés. De plus, 90 % des services à la personne sont gérés par une structure de l'ESS. Les secteurs également bien représentés sont, par ordre décroissant, les activités financières et d'assurance (60 % des dépôts bancaires se font dans les banques de l'économie sociale et solidaire), l'enseignement, le soutien aux entreprises, la santé humaine (en région Centre-Val de Loire, l'Union régionale de la Mutualité Française représente plus de 200 mutuelles, et plus de 686 000 adhérents soit près de 1,3 million de personnes protégées ; un assuré social sur deux est donc un mutualiste en région), le commerce, le sport et loisir, ou encore les arts et spectacles.

¹ Observatoire Régional de l'ESS Centre-Val de Loire, 2015

L'ESS est reconnue pour sa capacité d'innovation. Des filières d'avenir ont été repérées par l'ORESS² (l'économie verte, les circuits-courts, la culture, le tourisme, le numérique, la mobilité, la silver économie, et la formation). L'ESS y détient un fort potentiel de par son implantation et une expertise déjà à valoriser ; mais aussi par ces spécificités (valeurs et modes d'organisation) qui appelle à son développement au sein de ses filières.³

Par ailleurs, l'ESS n'est pas encore suffisamment enseignée dans les lieux d'enseignements supérieurs (Master GEOGRAM, Master Promotion et Gestion de la Santé, Licence professionnelle MOISE TSES, DUT Carrières Sociales...). Elle est souvent rattachée aux cursus du sanitaire et social, quand elle devrait toucher aussi des cursus en lien avec la gestion des entreprises, le développement local, ect.

L'ESS est également une école de la démocratie, un formidable outil d'innovation démocratique et citoyenne, où chacune de ses parties-prenantes peut contribuer aux orientations stratégiques de son entreprise et s'inscrire pleinement au sein des grands enjeux sociétaux actuels (lutte contre les exclusions, soutien aux plus défavorisés, développement durable, développement local...).

C'est pourquoi la CRESS Centre-Val de Loire apporte aujourd'hui sa contribution au Conseil Régional, dans le but que les spécificités de cette économie soient mieux connues et afin d'intégrer l'action de ces entreprises et des valeurs qu'elles portent au sein du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation.

Ce document a été rédigé après consultation des adhérents de la CRESS et notamment du CRAJEP, du Mouvement Associatif ,de l'URIOPSS et de la MGEN, mais aussi par la participation de la CRESS aux ateliers suivants :

- **6 mars** : La recherche socle de l'innovation
- **24 avril** : Offre ES / orientation, continuum -3 / +3 / apprentissage, alternance / innovations pédagogiques / moocs / outils numériques / fablab / besoins de formation / maillage territorial, bloc local »
- **22 mai** : Citoyenneté / vie de campus / accompagnement vers la réussite / logement / pack étudiant »

² Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire

³ *La place de l'ESS dans les filières d'avenir en Région Centre* - Panorama n°10, ORESS, 2014

1. LA RECHERCHE COMME SOCLE D'INNOVATION

Aujourd'hui, il semble que la notion de valorisation de la recherche soit surtout entendu dans sa dimension économique, où la recherche viendrait défricher des champs d'actions ensuite exploitables par le secteur économique.

La recherche ne doit pas être synonyme de rentabilité. Elle doit rester un organe de prospective pour tester et imaginer et expérimenter, sans avoir le souci de recherche une activité qui sera lucrative par la suite. Sa valorisation doit bénéficier à l'ensemble de la société.

Nous entendons par « valorisation de la recherche » un transfert vers la société dans un souci d'intérêt général et pas seulement économique.

La recherche doit être un moyen pour répondre à des besoins sociétaux, afin d'y apporter des réponses innovantes et durables. Aujourd'hui, le monde de la recherche est complexe et éloigné de la population. Un lien entre chercheurs-chercheuses et citoyen doit être envisagé afin de mieux être en mesure d'**intégrer des enjeux sociétaux** aux travaux des chercheurs et chercheuses.

Certaines structures de l'ESS sont les relais organisés de la société civile. Leur mode d'organisation, basé sur la participation, tente au quotidien d'apporter localement des réponses aux besoins sociétaux. Des partenariats entre laboratoires de recherches et structures de l'ESS donneraient une dimension prospective à leurs travaux. Pour cela, plusieurs pistes d'actions sont recensées : notamment, la prise en compte des sciences humaines sans le schéma de valorisation.

L'innovation sociale est une caractéristique forte de l'ESS, qui nécessite des moyens en recherche et en développement. On ne parle pas uniquement d'innovation technologique. L'innovation sociale est une réponse collective et créative à des besoins économiques, sociaux, culturels ou environnementaux peu ou mal satisfaits. Elle implique souvent la participation et la coopération de multi parties prenantes notamment l'artisanat, le commerce, le secteur libéral et public, sans oublier les utilisateurs et usagers.

L'innovation sociale concerne aussi bien le résultat d'une action (produit créé, service rendu) que le processus de l'action (mode de conception, de production, de gestion). Elle s'entend aussi bien au niveau d'une organisation qu'à celui d'un territoire. Les domaines de l'Innovation sociale sont larges (mobilité, santé, Energie, environnement...)

Aujourd'hui, l'innovation sociale doit être connue et reconnue. L'innovation technologique ne doit pas mettre un voile sur les autres formes d'innovation existantes.

D'une façon générale, il s'agit de pouvoir accélérer les dynamiques de transfert entre la recherche scientifique (conceptualisation), la recherche appliquée et collective (opérationnalisation) et les dynamiques de transfert (appropriation). Dans ce registre, précédemment des travaux ont déjà produit des outils de caractérisation et de questionnements, des outils d'analyse, des outils d'évaluation dynamique.

LES OUTILS

1.1. LES POLES TERRITORIAUX DE COOPERATION ECONOMIQUE (PTCE)

Selon l'article 9 de la Loi ESS de 2014, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) « sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Dans leur ADN, les PTCE sont des instances de collaboration entre différents acteurs en vue d'articuler leurs moyens et compétences afin de tendre vers un développement de nouvelles activités sources de richesses (aux retombées économiques mais pas seulement) pour le territoire.

Ils peuvent permettre notamment de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Cette innovation tient à des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, peuvent contribuer à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs.

L'intégration de laboratoires de recherche est une condition de réussite des PTCE, sa plus-value se trouvant sur la prise de recul et l'apport théorique et scientifique donné au projet collaboratif.

- ➔ Informer les laboratoires et acteurs de la recherche sur le concept de PTCE et des PTCE en développement sur la région
- ➔ Initier des PTCE en partant d'un repérage de besoins locaux, en intégrant acteurs de l'ESS et laboratoires.

1.2. LA RECHERCHE ACTION

La méthode de recherche est une méthode basée sur un va et vient entre éléments théoriques et une expérimentation. C'est une méthode qui reconnaît l'impact du chercheur, de la chercheuse, sur l'objet de son étude. L'observateur devient alors acteur dans son étude, dans une logique d'expérimentation et de « working progress ». Utilisée au sein d'entreprises, elle permet la mise en œuvre de services de qualité, rendant l'activité de l'entreprise innovante dans ses pratiques. Elle permet de développer et structurer des filières d'avenir. Aujourd'hui, les entreprises de l'ESS n'ont que peu recours à ces procédés.

- ➔ Informer sur les possibilités de recours pour intégrer les entreprises de l'ESS dans des démarches de recherche-action.
- ➔ Développer les thèses de Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE) par une communication auprès des entreprises de l'ESS

Il s'agit ici de développer le lien entre entreprises et lieux de recherches.

1.3. UN INCUBATEUR D'INNOVATION SOCIALE

La Recherche-action est un moyen pour modéliser les innovations sociales et de les reproduire et de les adapter sur des territoires. Cette méthode, utilisée dans d'autres incubateurs ESS en France, a permis un passage à l'échelle de nombreuses innovations sociales.

La création d'un incubateur pourrait avoir cette même portée, en ciblant des besoins repérés par les collectivités ou autres acteurs de terrains, et en accompagnant des porteurs de projets pour son développement.

L'accompagnement d'un porteur, d'une porteuse de projet, par un laboratoire de recherche permettrait :

- D'alimenter le projet par une veille sur ce qui est réalisé ailleurs,
- D'analyser ces réalisations en vue de les adapter aux spécificités d'un territoire. (Modéliser)
- D'apporter du recul et de la technique à un projet

- ➔ Création d'un incubateur social en région Centre-Val de Loire
- ➔ Intégrer des laboratoires de recherche dans cet incubateur.

L'incubateur social est un outil pour articuler recherche, innovation sociale, et entrepreneuriat.

2. LES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les entreprises de l'ESS verront de nombreux départs à la retraite d'ici à 2019. Au 31 décembre 2013, près de 31 % des salariés de l'ESS avaient 50 ans et plus (contre 28 % dans le reste de l'économie). C'est donc plus de 12 000 départs à la retraite en région Centre d'ici à 2017 dans l'ESS et plus de 25 000 salariés qui auront atteint l'âge de la retraite à l'horizon 2025*, soit près d'un salarié sur trois. Ces départs à la retraite vont avoir un impact sur les structures du secteur de la santé, de l'action sociale, de l'éducation populaire, de l'enseignement, de la culture. Inversement, seulement 18 % des emplois de l'ESS sont occupés par des salariés de moins de 30 ans contre 21 % dans l'économie hors ESS

Par ailleurs, une étude des CRESS et du CNCRES⁴ sur l'emploi des jeunes dans l'ESS a montré que 85 % des structures qui ont participé à l'enquête ont recruté une personne de moins de trente ans. Et 43 % vont recruter dans les 5 ans à venir.

⁴ *L'emploi des jeunes dans l'Economie Sociale et Solidaire*, Observatoire National de l'ESS - CNCRES, juin 2013
<http://www.economie.gouv.fr/files/emploi-jeunes-ess-cncres-rapport.pdf>

Enfin, Une étude de l'Avise⁵ montre que 89.3% des jeunes pensent que travailler dans l'ESS permet de « se sentir utile pour la société », contre 56.3% pour le secteur public et 24% pour les entreprises marchandes. Cette étude montre également que 84.9% des jeunes voient les structures de l'ESS comme permettant d'avoir une « bonne ambiance de travail ».

L'ESS est donc un secteur attractif pour les jeunes, insuffisamment valorisé dans les parcours et encore largement méconnu.

LES OUTILS

2.1. FAVORISER L'ENTREE DE L'ESS DANS LES PARCOURS UNIVERSITAIRES

L'ESS n'est présente que dans très peu de formations universitaires en région (Master GEOGRAM, Master Promotion et Gestion de la Santé, Licence professionnelle MOISE TSES, DUT Carrières Sociales, Licence Professionnelle Développement rural). Elle est souvent fléchée sur les formations du secteur de l'action sociale ou de l'animation (mais quand bien même, sur une minorité de ces enseignements généralistes supérieurs), ce qui est restrictif puisque l'ESS est avant tout une façon de faire l'économie et non un secteur d'activité.

- ➔ Envisager un partenariat entre la CRESS et le réseau des universités de la région Centre (notamment sur les activités développées avec PEPITE Centre-Val de Loire)
- ➔ Sensibiliser les professeurs d'Université aux principes de l'ESS et à l'intérêt que présente cette économie pour leurs disciplines
- ➔ Informer les enseignants sur les missions de la CRESS et ses ressources (observatoire régional de l'ESS, lien avec les professionnels de l'ESS...)
- ➔ Intégrer des modules et des temps de présentation et de sensibilisation à de l'ESS dans l'ensemble des formations du secteur sanitaire et social sous statut public et privé (liées à l'engagement associatif notamment) et dans l'ensemble des formations du supérieur à vocation généraliste (développement local, économie, gestion...)

2.2. VALORISER LES METIERS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AUPRES DES ETUDIANTS ET FUTURS ETUDIANTS

L'économie sociale et solidaire est une économie assez méconnue par les étudiants et futurs étudiants... Ses métiers encore plus. Les métiers de l'ESS sont sensiblement les mêmes que ceux du reste de l'économie. La différence est la structure et le projet dans lequel s'inscrivent ces métiers. S'engager dans l'ESS c'est redonner un sens à son travail, faire vivre ses convictions.

⁵ Perception des jeunes sur l'emploi dans l'économie sociale et solidaire, Étude Avise - CESOD - avril 2014

- Travailler sur des supports de valorisation des métiers de l'ESS auprès des étudiants, notamment des métiers en tension (exposition...)
- Organiser des événements de valorisation des métiers de l'ESS (tables-rondes, speed-datings, rencontres-métiers ESS...), notamment pendant le mois de l'ESS, en lien avec les universités et structures de l'enseignement supérieur régionales

2.3. UN STATUT ETUDIANT POUR LE SANITAIRE ET SOCIAL

Aujourd'hui, les apprenants dans les formations du sanitaire et social ne sont pas reconnus comme des étudiants à part entière. Cela signifie qu'ils n'ont pas accès au service du CROUS (logement, restauration, réduction de tarifs pour certaines activités...)

Les bourses ne sont pas toujours versées par le Crous mais par le Conseil Régional. Cela concerne 5500 étudiants.

La CRESS Centre-Val de Loire partage une préconisation du CESER et souhaite que l'« universitarisation » des formations médicales et paramédicales garantisse un accès de plein droit au statut complet d'étudiant (CROUS, bibliothèque universitaire, restaurant universitaire, carte d'étudiant, sport universitaire...) pour tous ceux qui suivent une formation post bac entrant dans le système LMD. Cela pose plus généralement la question de l'égal accès de tous les étudiants aux dispositifs existants. Ceci contribuerait à l'universitarisation des formations sanitaires et sociales et permettrait de les intégrer plus facilement dans des campus post bac sur Tours et Orléans mais aussi sur des sites d'enseignement supérieur délocalisés comme Chartres, Bourges, Châteauroux et Blois voire Issoudun.

2.4. DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE DANS LES ENTREPRISES DE L'ESS

L'apprentissage et l'alternance sont un moyen pour se former, découvrir le monde du travail, et faire perdurer le savoir-faire dans les entreprises. Aujourd'hui, les entreprises de l'ESS verront de nombreux départs à la retraite d'ici à 2019. Ces structures pourraient accueillir des apprentis du supérieur.

Actuellement, le recours à l'apprentissage est faible au sein des entreprises de l'ESS, en comparaison aux autres entreprises. Pour ce qui concerne l'ensemble de l'apprentissage (pas seulement dans le supérieur), on recense 473 apprentis dans l'ESS en région Centre-Val de Loire (173 au sein des coopératives, 248 au sein d'associations) sur les 16 869 apprentis que comptait la région (2014). Autrement dit, 2,8% des apprentis sont accueillis par des structures ESS.

Il serait intéressant de faire une étude sur la capacité d'accueil d'apprentis des structures de l'ESS, ainsi que de l'état actuel de l'embauche d'apprentis. Cette étude pourrait également porter sur les freins que rencontrent aujourd'hui les entreprises de l'ESS pour accueillir des apprentis.

Un accompagnement, comme il est réalisé actuellement dans les chambres consulaires, pour inciter les entreprises et les jeunes dans l'apprentissage, pourrait être dupliqué sur le secteur de l'ESS encore trop peu mobilisé sur la question.

Ce temps d'apprentissage serait une occasion de faire découvrir l'ESS et ses modes d'organisation aux jeunes, tout comme de valoriser et d'enrichir les pratiques des maîtres d'apprentissage.

La CRESS Centre-Val de Loire souhaite un développement des formations sanitaires et sociales y compris par l'apprentissage et soutien le développement du CFA (hors les murs) porté par l'Institut du Travail Social (ITS) de Tours, La Croix rouge de Tours et ERTS (Ecole Régionale du Travail Social) d'Olivet qui sont trois structures ESS.

- Réaliser une étude sur les possibilités d'accueil en apprentissage des structures de l'ESS
- Développer les liens entre CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et structures de l'ESS
- Former les tuteurs tutrices de stages.
- Simplifier des dispositifs d'embauche d'apprentis pour les entreprises de l'ESS
- Informer et sensibiliser les apprentis sur les métiers et les entreprises de l'ESS.
- Soutenir la mise en place d'un poste dédié au sein de la CRESS, A l'instar des Chambres des métiers, visant à promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises de l'ESS.
- Abonder les aides financières au recours à l'apprentissage pour les associations, notamment lorsque le recours à celui-ci vise à conforter, renouveler ou diversifier leurs activités, nécessitant, pour ce faire, l'apport de nouveaux salariés
- Développer l'apprentissage dans le secteur de l'animation

3. VIE ÉTUDIANTE, CITOYENNETÉ

LES OUTILS

3.1. RECONNAITRE, VALORISER ET FACILITER L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

Citoyenneté et vie étudiante rime souvent avec ESS et notamment associations, sur les campus. Au-delà des projets portés aussi solidaires soient-ils, ces initiatives sensibilisent les étudiants à l'engagement associatif et à la gestion d'une association (administration, gouvernance, gestion, comptabilité, communication, recherche de financements...). Par le biais de ces associations, les étudiants se forment à la démocratie par l'élection de leurs représentants, voire sont amenés à l'interroger par la création de nouvelles formes d'organisations innovantes, participatives et citoyennes.

La loi égalité citoyenneté adoptée le 22 décembre 2016 prévoit différents dispositifs pour améliorer la vie étudiante et reconnaître l'engagement étudiant.

Désormais, la loi imposera aux établissements d'enseignement supérieur de prévoir "des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études" des étudiants ayant des responsabilités dans des associations, des syndicats, ou qui effectuent un service civique. Les compétences acquises au cours de ces activités bénévoles seront récompensées dans tous les cursus.

La loi oblige également les établissements d'enseignement supérieur à "élaborer une politique spécifique visant à développer l'engagement des étudiants au sein des associations."

- Généraliser à toutes les formations des licences aux masters et favoriser la lisibilité des différents dispositifs de valorisation existants de l'engagement associatif étudiant, comme inscrit dans la Loi sur l'égalité et la citoyenneté (Unités d'Enseignements Libres, octroi d'ECTS, supplément au diplôme...)
- Mieux communiquer sur les apports en termes de compétences et de citoyenneté sur l'engagement sur son campus (qu'il soit associatif, au travers des mutuelles étudiantes, et coopératif).

3.2. AMELIORER L'ACCES A L'HABITAT ET A LA MOBILITE SUR LES CAMPUS

- S'appuyer sur les acteurs du logement publics (CROUS) et associatifs (URHAJ) pour permettre un droit facilité d'accès au logement (pour les périodes d'apprentissage notamment)
- Développer la mobilité européenne et internationale des étudiants via un service dédié à l'accompagnement de projets de mobilité

3.3. L'EDUCATION POPULAIRE ET PROJETS ETUDIANTS

Les entreprises de l'ESS promeuvent et développent des méthodes pédagogiques innovantes, souvent inspirées des méthodes issues de l'éducation populaire, de méthodes participatives et coopératives. Ces méthodes, complémentaires des enseignements formels gagneraient à être intégrées aux parcours universitaires.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire présentes sur le territoire régional, participent en effet à la formation de nombreux jeunes à la conduite et gestion de projets à vocation d'intérêt général. Elles développent aussi le sens de l'engagement en compléments d'enseignements plus formels. Pour beaucoup reconnues complémentaires de l'enseignement public et agréées à ce titre, elles fonctionnent en lien étroit avec le corps enseignants.

Inspirés de ces méthodes, des structures de l'ESS portent de nombreuses initiatives aujourd'hui largement répandues sur la vie des campus (associations étudiantes, sportives, culturelles, socioculturelle, Bureaux Des Étudiants, épiceries solidaires, bars associatifs étudiants, Fab-labs, Systèmes d'Échange Locaux étudiants, colocations solidaires ...).

Ces projets, issus de la culture ESS et majoritairement sous statut associatif (quand ils ne sont pas publics) sont de bons vecteurs des valeurs de l'ESS au sein des universités. On y prône, selon la charte dédiée, la coopération, le partage de savoir, la co-formation... Les tiers-lieux, vecteurs d'échanges informels permettent également de développer des liens entre étudiants chercheurs et permettent également aux étudiants-entrepreneurs de créer des prototypes et des maquettes qu'ils pourront utiliser pour convaincre les potentiels financeurs de leur projet d'entreprise.

Ces différentes initiatives permettent aux étudiants de répondre eux-mêmes à leurs besoins (besoins de se rencontrer et d'échanger, besoins de produits et de services à moindre coûts rentrant dans leur budget, besoins de pratiquer un sport et d'en transmettre les valeurs, besoin de mutualiser leurs moyens...).

Il convient développer les liens entre ces structures et les associations étudiantes, enseignants et universités

- Développer les liens entre associations étudiantes et associations Jeunesse et Éducation Populaire (JEP)
- Encourager l'émergence de projets gérés par les étudiants et répondant à leurs besoins sur les campus régionaux (épiceries solidaires, cafés associatifs, fab-labs...)
- Intégrer les associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire aux semaines d'accueil des étudiants
- Valoriser la prise de responsabilité associative au sein d'associations agréées Jeunesse et Éducation Populaire (JEP) via des UE complémentaires facultatives intégrées aux parcours universitaires